

26 -02- 1981



[REDACTED]

Votre lettre du

Vos références

Nos références

Annexes

12.305/II/P

OBJET: R.V.A. Aéroport national - Notes de service rédigées exclusivement en néerlandais.

Monsieur le Président Général,

La Commission Permanente de Contrôle Linguistique a examiné, en séance du 29.01.1981, votre plainte datée du 12 novembre 1980 contre la Régie des Voies Aériennes du fait de diffusion de notes de service rédigées exclusivement en langue néerlandaise.

La Commission a pris récemment position, en cette matière, par son avis n°12.141/II/P du 9 octobre 1980, dont copie vous a été réservée en votre qualité de plaignant.

Veuillez agréer, Monsieur le Président Général, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

[REDACTED SIGNATURE]

